



SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT



(R)ÉVOLUTION DIGITALE

LA DIGITALISATION, CARACTÈRE D'UNE SOCIÉTÉ EN PLEINE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Les villes et communes n'échappent pas à l'évolution de la digitalisation. Il s'agit à la fois d'un phénomène sociétal étendu et d'une véritable (r)évolution. À cet égard, depuis l'introduction des ordinateurs dans les années '90, les pouvoirs locaux ont déjà pris plusieurs mesures afin d'automatiser les processus sur le lieu de travail et faciliter le contact avec les citoyens.

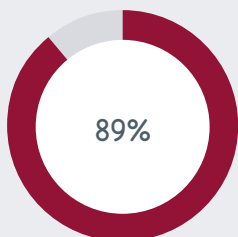
La **digitalisation** (ou numérisation) peut être définie comme l'application des outils informatiques et de technologies numériques à un processus ou un métier en vue de le rendre plus performant, générateur d'un produit fini (bien ou service) de meilleure qualité et compatible avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Intrinsèquement, le développement de la digitalisation ne peut être appréhendé qu'à l'aune de l'influence croissante d'Internet et des outils multimédia dans notre société moderne. **Quatre grandes évolutions principales** se sont conjuguées pour induire une véritable révolution technologique.

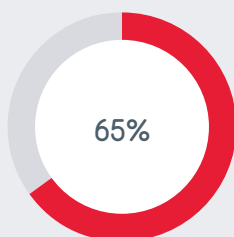
> L'usage croissant d'Internet

Depuis le lancement World Wide Web (WWW) dans les années '90, la généralisation d'Internet et le passage au courrier électronique peuvent être vus comme les premiers jalons de la révolution digitale. En 2017, 88% des Belges déclarent avoir utilisé Internet dans les 3 derniers mois qui précèdent l'enquête d'utilisation des TIC auprès des ménages¹. En ce qui concerne les entreprises belges, 99,6% ont accès à Internet aujourd'hui². Internet et les e-mails offrent aux administrations publiques une plateforme très vaste pour développer de nouveaux services électroniques pour les citoyens. Les lecteurs ont, par exemple, la possibilité de consulter la base de données de la bibliothèque publique qui, à son tour, peut leur envoyer un e-mail de rappel lorsque le prêt du livre est arrivé à échéance.

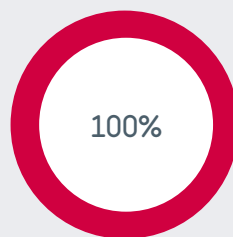
Digital use in Belgium - Digital is everyone - everywhere



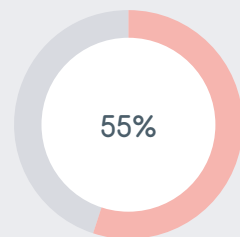
Use Internet regularly



Use Social Networks regularly



Have a mobile subscription



Use Social Networks on their mobile regularly

1 Statbel.fgov.be, «Les réseaux sociaux sont le quotidien de 62% des internautes belges».

2 Statbel.fgov.be, «ICT dans les entreprises».

> Le développement de l'e-commerce

En 1995, les sites de vente Amazon et eBay apparaissent et jettent les bases du développement du commerce en ligne. Au fur et à mesure qu'Internet pénètre dans les habitations et les entreprises, il devient un nouveau canal de transaction et d'échange. Aujourd'hui, 60% des Belges déclarent avoir commandé des biens sur Internet au cours des 12 mois qui précèdent l'enquête d'utilisation des TIC auprès des ménages. Plus de la moitié des Belges utilisent Internet pour leurs activités liées au voyage. En parallèle, 76% des Belges utilisent les services de banque en ligne et 40% ont recours au paiement en ligne (p. ex. Paypal). Dans le monde des entreprises, une commande sur cinq est aujourd'hui passée via leur site Internet².

> La communauté mise en ligne par le biais des réseaux sociaux

En 1997, les premiers essais de «communauté virtuelle» font leur apparition sur le Web. En 2002, LinkedIn est créé en Californie, rejoint par Facebook en 2004 qui enclenche la véritable propagation du phénomène des réseaux sociaux sur Internet. Aujourd'hui, un Belge sur deux va consulter au moins une fois par jour les réseaux sociaux mais la proportion atteint 80% dans la tranche d'âge 16-24 ans¹. En parallèle, les entreprises, conscientes de la fenêtre médiatique offerte par les réseaux sociaux, s'y positionnent de plus en plus: 58% des entreprises belges sont présentes sur ces réseaux en 2017 et cette proportion atteint 88% pour les sociétés d'au moins 250 personnes.

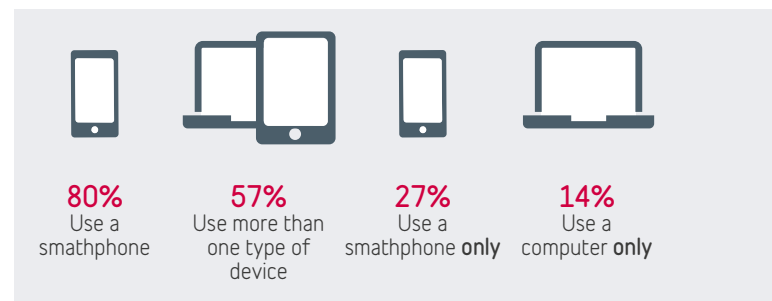
Les médias sociaux ont également permis une intensification des interactions entre les pouvoirs publics et les citoyens car ils permettent une communication rapide qui répond aux besoins digitaux des citoyens³.

> La mobilité des processus de connexion (smartphone, tablettes)

En 2007, deux géants mondiaux commercialisent leur solution concurrente d'accès à l'Internet mobile. Le smartphone est né et son usage va se généraliser à une vitesse exponentielle. En 2010, cette offre sera complétée par les tablettes tactiles. Aujourd'hui, 73% des Belges admettent avoir utilisé un smartphone durant les trois derniers mois qui précèdent le recensement de l'Institut national de statistiques. Cette proportion diminue avec l'âge et passe ainsi de 92% pour la tranche 16-24 ans à 32% pour la tranche 65-74 ans. Le monde des entreprises s'est adapté en proposant de plus en plus d'applications, sortes de microprogrammes informatiques les reliant à leurs clients via leur smartphone ou tablette¹.

Tous les jours, les idées foisonnent pour alimenter cette révolution numérique qui se trouve maintenant aux portes de la réalité augmentée ou encore de l'intelligence artificielle, futurs grands enjeux digitaux du 21^e siècle.

Des guichets digitaux ont ainsi vu le jour pour demander et consulter des documents et des apps ont été développées afin de prendre un rendez-vous au guichet. Les administrations locales travaillent également de plus en plus sans papier. Par conséquent, davantage d'informations sont disponibles sous forme digitale: les dossiers, les comptes rendus des commissions et les rapports sont devenus digitaux et les administrateurs communaux ne peuvent plus se passer de leur smartphone ni de leur tablette pour leur travail.



LES POUVOIRS PUBLICS ET LA RÉVOLUTION DIGITALE: UN ÉTAT DES LIEUX

Le citoyen et les entreprises sont maintenant habitués à traiter ensemble par le biais des technologies de l'information et de communication. De facto, ils s'attendent à pouvoir développer le même type de relation digitale avec **les pouvoirs publics** au quotidien.

À l'instar de nombreux secteurs d'activité (banques, commerces, construction...), les pouvoirs publics n'échappent pas aux conséquences de la révolution digitale. Elle constitue avant tout une opportunité à la fois pour optimiser le fonctionnement administratif interne mais aussi pour établir un nouveau mode de relation avec le citoyen et à augmenter la qualité de services pour les usagers. Ceci implique toutefois de revoir en profondeur les processus et les structures d'organisation de l'administration.

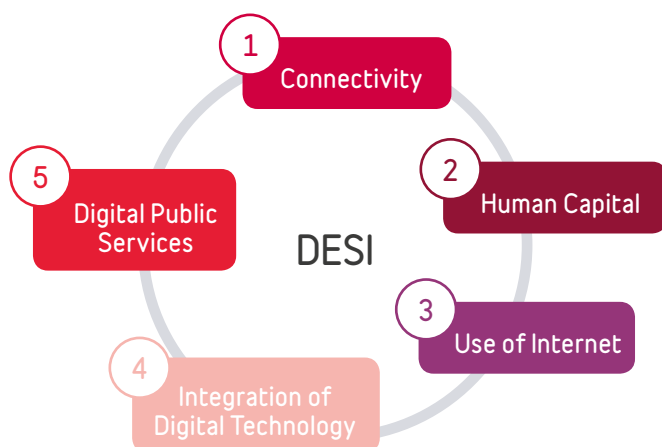
³ Hoplr est un réseau social privé réservé aux quartiers. Cette plateforme, active depuis 2014, met l'accent sur les interactions sociales entre habitants et l'engagement dans leur quartier. Via celle-ci, les pouvoirs locaux atteignent de manière très ciblée les habitants des différents quartiers.

L'étape logique suivante pour les pouvoirs locaux est d'évoluer totalement vers une «ville/commune intelligente». Grâce à une connexion poussée entre la technologie de l'information et les objets (the Internet of things), l'interaction digitale avec le citoyen sera encore personnalisée et étendue. L'objectif est de collecter ces données d'interactions et de mettre à disposition ces informations pour les applications qui facilitent la vie quotidienne du citoyen.

Mais, comment se situent les pouvoirs publics dans la révolution digitale? Où en sont les communes, en particulier, dans leur processus de numérisation?

> L'Europe, moteur de la modernisation digitale des pouvoirs publics

L'Europe a établi des objectifs de croissance à atteindre par ses États membres à l'horizon 2020⁴. Ces objectifs reposent sur plusieurs piliers dont l'agenda digital. Celui-ci a pour but la promotion d'une utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication dans une démarche de croissance «smart» et durable et ce pour l'ensemble des acteurs européens dont les pouvoirs locaux. Pour évaluer la mise en œuvre de l'agenda digital, l'Europe a mis au point un instrument de mesure: le «**Digital Economy and Society Index**». Il s'agit d'un Indice composite de 34 indicateurs pertinents sur 5 volets, à savoir la connectivité, le capital humain, l'utilisation des services Internet, l'intégration de la technologie numérique et les services publics numériques. La Belgique est actuellement 8^e et souhaite se classer 3^e à l'horizon 2020. La pierre d'achoppement actuelle repose principalement sur les services publics numériques où la Belgique occupe la 15^e position. L'e-gouvernement est donc un défi d'ampleur pour tous nos niveaux de pouvoir dans ce contexte européen.



4 <https://ec.europa.eu/digitalsinglemarket/en/europe2020strategy>.

5 <http://www.uvcw.be/espaces/international/appele-projet-495.htm>.

6 UVCW, actualité 24 juillet 2017, Open data - vote par le Parlement wallon du décret conjoint relatif à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes.

7 Service public de Wallonie, Circulaire budgétaire du 24/08/2017 relative à la confection des budgets 2018.

8 UVCW, actualité 23 janvier 2018, RGPD - Par où commencer?

9 UVCW, actualité novembre 2018, Meilleure accessibilité des sites Internet et des applis mobiles du secteur public pour les personnes handicapées.

Par les moyens financiers dont elle dispose, l'Europe peut, par une politique de subsides, favoriser le déploiement de solutions numériques au sein des pouvoirs locaux. À titre d'exemple, citons le programme européen WiFi4EU visant à aider les communes européennes dans la mise en place d'une infrastructure Wifi. Le budget initial de WiFi4EU s'élève à 120 millions d'euros pour la période 2017-2019. Il soutiendra la mise en place d'équipements Wifi de pointe dans les espaces publics, pour les citoyens comme pour les visiteurs. Les projets seront soutenus avec un plafond de 15.000 euros par projet⁵. À ce jour, 365 communes belges participent à l'appel à projet public.

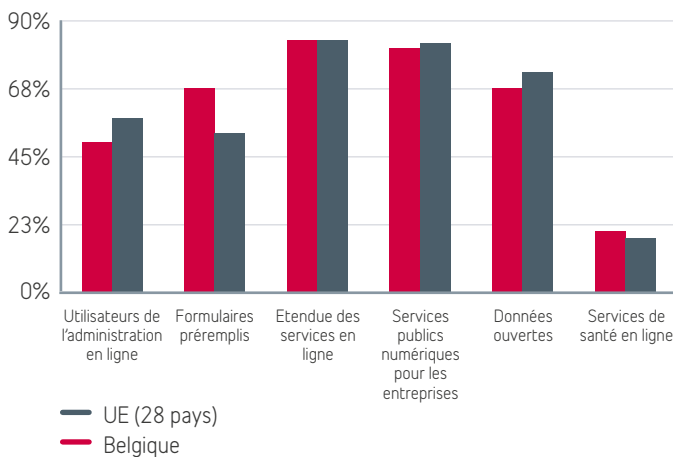
Par les moyens législatifs qui sont les siens, l'Europe veille par ailleurs à strictement encadrer la croissance numérique qu'elle souhaite encourager. C'est ainsi que les pouvoirs locaux devront se soumettre à une série de mesures européennes récentes transposées dans nos législations nationale et régionale et dont voici quelques exemples.

Entre dans ce cadre, la problématique de la réutilisation des informations du secteur public et l'établissement d'une politique de données ouvertes («**open data**»)⁶. En vertu de cette matière, une application pour les pouvoirs locaux sera de publier sur leur site Internet leurs états comptables (budgets et comptes)⁷.

L'Europe a également mis en place le règlement général sur la protection de données (**RGPD**) auquel les pouvoirs locaux devront se conformer dans la mise en œuvre de leurs processus digitaux. Les pouvoirs locaux devront notamment désigner et former un délégué à la protection des données ou encore mettre en place une classification des données à caractère personnel et établir un registre de traitement des données à caractère personnel⁸.

Enfin, citons également une directive récente visant à accroître sinon à imposer une accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public aux personnes handicapées. En vertu de ce texte, à partir de septembre 2020, tous les sites Internet du secteur public devront être accessibles pour les personnes présentant un handicap visuel ou auditif et les applications mobiles devront également l'être à partir de septembre 2021⁹.

Scores des services publics numériques en Belgique



> Des actions en faveur de la digitalisation à tous les niveaux de pouvoir

Le **pouvoir fédéral**, pour encourager la satisfaction des objectifs européens en matière de numérisation, a adopté son propre programme intitulé «Digital Belgium»¹⁰. Il s'agit du plan d'action fédéral qui ébauche la vision numérique à long terme de la Belgique. Ce plan est articulé autour de 5 domaines à soutenir: la Digital Economy, la Digital Infrastructure, le développement des Digital Skills And Jobs, le Digital Government et le Digital Confidence and Digital Security. Le volet Digital Government traduit les ambitions de digitalisation de l'administration publique fédérale qui reposent sur trois orientations à savoir l'identification mobile (application «ltsme»), la mise en place d'un cloud public (G-cloud) et le déploiement de l'«open data».

Les **Régions** prennent également des initiatives en matière de digitalisation pour leurs propres sphères de compétence. Ainsi «Digital Wallonia» traduit la stratégie digitale de la **Wallonie** adoptée par le gouvernement en décembre 2015. Ce programme établit des objectifs sur cinq volets: le secteur du numérique, l'économie par le numérique, les compétences et l'emploi, les services publics ouverts et un territoire connecté et intelligent. Les services publics ouverts devront être davantage en ligne, orientés utilisateurs, reposer sur l'«open data» et articulés autour d'une main d'œuvre spécialement formée¹¹.

Le **gouvernement bruxellois** a également décidé de piloter à l'avenir une stratégie numérique unifiée qui se veut ambitieuse et coordonnée au travers de «Digital.Brussels». La «Smart City» constitue l'épine dorsale de la nouvelle stratégie numérique bruxelloise. Elle accordera la priorité à l'amélioration de facteurs cruciaux tels que la connectivité, l'investissement dans le capital humain, l'utilisation d'Internet et la numérisation des services publics.

À l'instar des autres niveaux de pouvoir, **les entités locales et les communes** en particulier, doivent réaliser à leur niveau les objectifs européens le plus souvent encadrés par les législations fédérales et régionales. Elles sont donc en route vers une mutation pour améliorer la qualité de leur service dans une démarche durable en utilisant les nouvelles technologies. C'est tout le sens de la notion de «smart cities» ou villes et communes «intelligentes».

Le **baromètre annuel du Smart City Institute (SCI)**¹² suit l'évolution des communes intelligentes, les thèmes qui y sont développés et la politique mise en place par la commune en la matière. Pour la mise en place d'une orientation «smart», les communes peuvent compter sur l'appui du SCI qui «développe plusieurs projets didactiques pour motiver les communes belges à prendre part à la dynamique des Smart Cities (p. ex. le Guide Pratique de la Smart City)»¹³. Par exemple, l'institut est impliqué dans le programme Wal-e-Cities dont l'un des volets associe les canaux de communication sans fil, le mobilier urbain et l'éclairage public. Des concours «smart» encouragent également la révolution digitale et durable des communes.

> Les principales réalisations en matière de digitalisation au niveau des entités locales

Aujourd'hui, la quasi-intégralité des communes disposent d'un site Internet. Plutôt statiques à leur création, les sites communaux intègrent de plus en plus de fonctionnalités favorisant l'interaction avec le citoyen, les associations et les entreprises.

Toutefois, la principale avancée en matière d'e-gouvernance locale réside dans une profonde réforme numérique des modalités de communication et d'échange avec les autorités supérieures. Ainsi, les états comptables des communes sont-ils transmis numériquement aux autorités de tutelle (cf. la plateforme e-compte en Wallonie) lesquelles peuvent maintenant mettre en place un «open data» pour ces données. Ce chantier est en cours en Wallonie

10 <http://digitalbelgium.be/>, Brochure «Digital Belgium», juin 2017.

11 www.digitalwallonia.be.

12 Le Smart city institute repose sur un partenariat original entre l'Université de Liège et son École de Gestion (HEC Liège), cinq entreprises privées et la région wallonne dans le cadre du Plan Marshall 4.0 et de Digital Wallonia.

13 Smart City Institute, BAROMÈTRE 2018 SMART CITIES EN BELGIQUE.

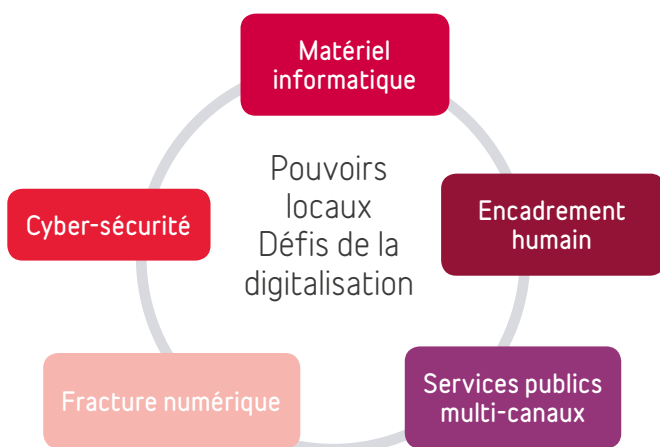
tandis que la Flandre dispose déjà de son portail «open data» pour les données financières des entités locales. Dans le même ordre d'idée, la tutelle sur les communes tend à se numériser, les différents niveaux de pouvoir mettant en place progressivement leurs outils à l'instar du programme e-tutelle en Région wallonne. Toujours en Wallonie citons d'autres initiatives d'échanges électroniques telles que:

- le Guichet unique permettant aux communes de transmettre électroniquement leur formulaire en matière de marché public, travaux, subsides...¹⁴
- l'e-mandat, portail d'e-learning mis à disposition des mandataires pour se former à la gouvernance locale¹⁴

Pour les **communes bruxelloises**¹⁵, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) a centralisé des données locales chiffrées jusqu'au niveau des quartiers. La Région de Bruxelles-Capitale a créé un portail Open Data¹⁶ qui permet le libre accès à ces données dans le but de stimuler l'innovation et de développer de nouveaux services.

Dans les missions que les communes remplissent conjointement avec les autorités de tutelle, la modernisation électronique est également en marche. Ainsi, en matière d'état civil, la mise en place de la carte d'identité électronique constitue une avancée majeure tout comme celle du permis de conduire électronique en matière de circulation.

La créativité et la volonté de progrès des communes sont autant de vecteurs facilitant la révolution digitale. Certaines communes prennent le problème à bras le corps et s'engagent dans des projets innovants dont voici quelques exemples:



14 <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/>

15 <http://plaatselijke-besturen.brussels/statistiekten>.

16 [Opendatastore.brussels](http://opendatastore.brussels).

17 RTBF, 9 novembre 2016, La commune d'Uccle lance sa propre application mobile.

18 La DH, 22 février 2017, La commune de Ganshoren lance son application mobile.

19 Smart City Institute, Novembre 2015, Smart Cities en Belgique: Analyse qualitative de 11 projets.

20 UVCW, Fiches en ligne «Ressources de la commune - 4. Informatique - fiche 4».

- La **Ville de Marche** développe ses services en ligne autour de l'utilisation utile de la carte identité électronique¹⁴: l'identification via la carte e-id sur le site de la commune donne accès au citoyen à différents services en ligne comme la commande de documents administratifs, d'une carte riverain ou la déclaration de donneur d'organes.
- La **commune d'Uccle** lance sa propre application «Uccle 1180 Ukkel» permettant un accès en temps réel à toute une série d'informations sur la commune: trouver le numéro de téléphone du Service Population, connaître le prix à payer pour une carte d'identité, suivre les travaux en cours...¹⁷ La commune de Ganshoren a lancé une application similaire «Ganshoren Mobile»¹⁸.
- **Courtrai** est à l'initiative de différents projets «smart city» dont certains sont à vocation digitale comme la mise en place de panneaux numériques interactifs dans le centre et à la gare pour les citoyens et les touristes ou encore le Wifi libre et gratuit dans tous les bâtiments publics et dans tout le centre-ville¹⁹.

LES ENJEUX POUR LES COMMUNES EN MATIÈRE DE DIGITALISATION

Comme nous venons de le décrire, les communes sont un acteur actif dans la mise en œuvre des stratégies de digitalisation de la société européenne. Elles doivent contribuer au même titre que les administrations des autres niveaux de pouvoir, à la digitalisation des services publics. Cela implique de relever un certain nombre de défis durant la nouvelle législature.

QUELLE STRATÉGIE POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE COMMUNAL?

Longtemps, le développement informatique communal a pris la forme d'une démarche individuelle reposant sur l'achat de son propre matériel géré par ses propres informaticiens. La digitalisation a néanmoins accéléré les innovations technologiques et diversifié le niveau de connaissance à maîtriser.

Dans ce contexte, le nombre de sous-traitants spécialisés offrant des solutions «clé sur porte» pour le développement d'applications ou de logiciels est en augmentation.

Pour bénéficier d'économies d'échelle vis-à-vis de ces solutions technologiques souvent dispendieuses, les communes auront par ailleurs intérêt à mutualiser leurs efforts et leurs ressources. C'est dans cette optique qu'en Wallonie, l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) a vu le jour en 2012. Cette structure offre aux communes «des logiciels Open



source répondant aux besoins des pouvoirs locaux», agit en tant que centrale d'achats dans le domaine informatique et joue un rôle de conseil dans le développement des projets informatiques communaux²⁰.

En conclusion, pour son matériel informatique, la commune devra définir une stratégie qui repose à la fois sur la mise à jour de son matériel, sur la mutualisation des moyens mais également sur les possibilités de confier des solutions techniques à des sous-traitants spécialisés.

QUEL ENCADREMENT HUMAIN POUR FAVORISER LA DIGITALISATION DE LA COMMUNE?

Disposer de matériel ou de logiciels à jour est une chose. Encore faut-il disposer des ressources humaines compétentes pour les mettre en place et les utiliser.

En mars 2017, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), missionné par le gouvernement wallon, remettait son rapport sur la digitalisation de l'économie wallonne. Une partie de la recherche a naturellement porté sur l'état des lieux au sein des services publics. Dans ses recommandations pour le secteur public, l'IWEPS évoque l'importance pour les services publics d'attirer les talents du monde digital pour développer l'e-gouvernance²¹.

Pour son personnel existant, la commune devra également prévoir les moyens de formation indispensables pour effectuer la transition numérique.

Par ailleurs, à l'instar du rôle de l'IMIO (voir supra) en Wallonie, l'offre de consultance dans le domaine est croissante et pourra être utilisée comme catalyseur.

Pour encadrer tant le développement humain que matériel lié à la digitalisation, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) prône la mise en place d'un échevin en charge des nouvelles technologies²⁰.

Enfin, par la mise en œuvre du RGPD, un délégué à la protection des données à caractère personnel devra être mis en place par les communes (voir supra).

LA TRANSITION VERS DES SERVICES PUBLICS MULTICANAUX

Comme nous l'avons vu, la révolution digitale au sein des communes porte sur les relations avec les autres pouvoirs publics (tutelle, sécurité sociale...), les associations, les entreprises et les

citoyens. Ces intervenants sont «connectés» au moyen de canaux qui se diversifient: les sites Internet, les courriers électroniques, les messageries instantanées, les blogs, les applications mobiles, les réseaux sociaux...

Dans un tel contexte, l'augmentation de l'interactivité du site Internet de la commune nous semble être une condition minimale. Outre une évolution obligatoire vers l'«open data» (notamment la mise en ligne des états financiers, des décisions communales...), le site pourra comprendre un guichet électronique (pour la commande de documents) et un espace permettant la participation citoyenne.

Par ailleurs, la commune devra également repenser ses services offerts à la lumière de la recrudescence de deux phénomènes:

- Les **réseaux sociaux**. Pour certains utilisateurs connectés, le réseau social est devenu le point d'accès par défaut à Internet. Des artistes y exposent et des entreprises en font leur vitrine officielle au détriment des sites Internet classiques. La commune ne peut ignorer ce phénomène et devra prévoir une visibilité sur ces réseaux. Par exemple, la ville de Mons dispose d'une page officielle Facebook sur laquelle le conseil communal peut être suivi en live par les utilisateurs²².
- Les **applications mobiles**. Le smartphone et les tablettes permettent le chargement d'applications rendant toute une série de services. Pour leurs utilisateurs, c'est devenu un réflexe de chercher une application dédiée quand ils rencontrent un nouveau besoin. La commune ne pourra se passer de telles applications dans son développement vers l'e-gouvernement.

LE RÔLE DE LA COMMUNE POUR RÉDUIRE LA «FRACTURE NUMÉRIQUE»

Outre son fonctionnement et sa relation avec les acteurs de la société, la commune a également un rôle à jouer pour favoriser l'accès au numérique et sa compréhension par la population qu'elle administre.

Ainsi, la commune est un acteur incontournable pour la réduction de la «fracture numérique». Cela passe par exemple par la mise en place de réseaux sans fil publics (cf. WiFi4EU, voir supra) ou, en Wallonie, de l'«Espace public numérique» (EPN) pour lesquels des subsides peuvent être obtenus. Il s'agit de «lieux ouverts au public, à vocation non lucrative, disposant d'un projet d'accompagnement, favorisant l'accès et l'initiation aux technologies de l'information,

21 IWEPS, Mars 2017, La digitalisation de l'économie wallonne: une lecture prospective et stratégique.

22 <https://www.facebook.com/VilledeMons/>



ainsi que l'appropriation de celles-ci¹⁴. Les communes ont été appelées à introduire des dossiers de candidature auprès de la Région wallonne pour l'aménagement d'un tel espace sur leur territoire.

Enfin, la commune gère un réseau d'écoles subsidiées par les communautés. Au sein du programme éducatif de ces établissements, un volet peut être prévu pour faciliter, dès le plus jeune âge, l'accès et la compréhension des outils digitaux. En Wallonie, le projet «Digital Wallonia» (voir supra) comprend un volet «École numérique». Via appel à projets, des équipes éducatives peuvent recevoir du matériel informatique ou obtenir un accès Wifi au sein de l'établissement scolaire. De plus, la mise en place d'un service «cloud» accessible à toutes les écoles de Wallonie est prévue pour faciliter l'accès à des applications ou encore la mise en place d'un site Internet²³.

LA GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA CYBERSÉCURITÉ

L'usage croissant des technologies de l'information et de la communication par les communes va inévitablement confronter celles-ci au risque croissant et inhérent à la société digitale: la cybercriminalité.

De source policière, la criminalité informatique pour la période 2014-2017 a été estimée à près de 2% de la criminalité globale. Entre 2005 et 2014, le nombre d'infractions de criminalité informatique a quadruplé dans notre pays et atteint plus de 16.500 délits.

Pour soutenir le développement d'une cybersécurité performante, l'Europe a donné le ton en adoptant dès 2001, la convention de Budapest sur la cybercriminalité et la directive européenne 2013/40 relatives aux attaques contre les systèmes informatiques. La Belgique travaille depuis à la transposition de ces normes européennes et s'est munie d'outils de lutte et de prévention. Ainsi a été adoptée en 2012 la stratégie nationale de cybersécu-

rité et furent créés dans la foulée le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) responsable de la coordination en cette matière et le Cyber Emergency Team (CERT), service technique de soutien aux entreprises et organisations.

Plus concrètement, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir, les communes devront se prémunir contre les trois grandes tendances actuelles en matière de cybercriminalité: le piratage généralisé des systèmes informatiques («hacking»), l'extorsion numérique (notamment dans le cadre de paiements électroniques) et les logiciels malveillants sur les appareils mobiles.

Pour ce faire, l'investissement dans le matériel (hardware), les mises à jour (software), les logiciels pare-feu (firewall) et les connaissances IT doit être permanent. L'encadrement de l'usage des TIC au sein des communes devra rester adéquat et être évalué régulièrement (charte d'utilisation d'Internet, du courrier électronique et veille vis-à-vis de la consultation de sites à contenu illégal comme la pédopornographie par exemple). En Wallonie, par exemple, la mise en place d'un conseiller en sécurité est prônée par l'association des communes et tout un pan du programme Digital Wallonia est consacré à la cybersécurité au travers d'un programme de certification.

23 <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/ecolenumériquehome>.

Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles -
IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB -
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A

